

---

## **UN PRÊT REER À LA BANQUE LAURENTIENNE, POUR MAXIMISER LES REVENUS DE RETRAITE**

**Montréal, le 22 février 2012** – Il peut être très avantageux pour bon nombre d'épargnants de contracter un prêt REER afin de contribuer au maximum de ses droits de cotisation. Bien que chaque situation soit différente, si un manque de liquidités incite l'épargnant à remettre ses contributions à plus tard, la Banque Laurentienne recommande d'envisager la possibilité de contracter un prêt REER. Ce prêt conviendra particulièrement à ceux qui arrivent difficilement à épargner ou qui accumulent des cotisations inutilisées, en tirant parti entre autres de l'effet de levier du remboursement d'impôt anticipé.

« Pour atteindre ses objectifs financiers au moment de la retraite avec un REER, il faut faire preuve de la même régularité dans ses cotisations qu'on le ferait avec un fonds de pension, explique Guylaine Dufresne, directrice principale, Distribution des fonds communs de placement. Si les épargnants n'ont pas cotisé sur une base régulière, ils peuvent par ailleurs reprendre leur retard grâce aux prêts REER. » Ainsi, on peut pallier un manque de liquidités et cotiser au maximum à son REER chaque année; le prêt REER se financera en partie en réinvestissant le remboursement d'impôt, tout en maximisant les revenus de retraite.

« Pour la grande majorité des gens, le REER demeure l'instrument le plus avantageux pour accumuler des fonds en vue de la retraite, surtout si on y verse la cotisation maximum admissible à chaque année », signale Guylaine Dufresne. La Banque Laurentienne propose deux façons pour arriver à la maximisation de la cotisation REER : le prêt REER conventionnel et le prêt Maxi-REER.

Un prêt REER prévoit un montant fixe avec des paiements déterminés, et peut être accordé à un taux d'intérêt fixe ou variable. Le client choisit son échéance et au terme de l'emprunt, le montant total doit avoir été remboursé. Cette solution plus structurée convient davantage à ceux qui désirent maximiser leurs cotisations REER ou leurs droits inutilisés en empruntant pour y arriver.

Pour ceux qui désirent maximiser leurs cotisations REER tout en utilisant leur remboursement d'impôt pour régler leur emprunt en entier à une date fixe, la Banque Laurentienne recommande un produit sur mesure, le prêt Maxi-REER. Il s'agit d'un prêt à échéance avec remboursement du capital et des intérêts au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2012, de façon à donner une marge suffisante pour la réception par le contribuable de son remboursement d'impôt augmenté de sa déduction pour contribution à un REER.

### **À propos de la Banque Laurentienne**

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service, son accessibilité et sa convivialité. La Banque sert les particuliers et les petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses

produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 24 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 35 milliards \$. Fondée en 1846, elle a été nommée parmi les lauréats régionaux pour le Québec et le Canada Atlantique de l'édition 2011 du prestigieux concours des 10 cultures d'entreprise les plus admirées au Canada de la firme Waterstone Human Capital. La Banque emploie aujourd'hui près de 3 700 personnes.

-30-

Renseignements :

**Mary-Claude Tardif**

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

[mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca](mailto:mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca)